

Motion 1985

pour une étude du sous-sol genevois en vue d'une production électrique d'origine géothermique à Genève

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que les Services industriels de Genève (SIG) cherchent à augmenter l'auto-approvisionnement électrique du canton ;
- que le reste de l'approvisionnement cantonal doit être acheté sur les marchés de l'énergie européens, avec les risques et les coûts que cela implique ;
- qu'une augmentation de l'auto-approvisionnement énergétique du canton doit être recherchée en priorité au moyen des énergies renouvelables ;
- que les SIG ont déjà largement montré leur intérêt pour le développement de la géothermie à Genève ;
- que la Commission de l'énergie et des services industriels du Grand Conseil est convaincue du fait que cet intérêt doit être partagé et soutenu par le Conseil d'Etat ;
- que la géothermie est une source d'énergie propre, renouvelable et quasi-inépuisable, permettant de nombreuses applications thermiques et électriques à différentes profondeurs ;
- que les applications de faible et moyenne profondeur, produisant presque uniquement de la chaleur, connaissent une croissance importante en termes de parts de marché et que la population y est de plus en plus acquise ;
- que la production électrique d'origine géothermique exige des développements technologiques qui sont en cours et qui devraient être à maturité d'ici dix à vingt ans, mais que les efforts d'exploration doivent commencer dès aujourd'hui si le canton de Genève souhaite produire de l'électricité dans dix à vingt ans au moyen de cette source d'énergie d'avenir ;
- que la production électrique d'origine géothermique exige une très bonne connaissance du sous-sol à exploiter sur une profondeur allant jusqu'à

env. 5 km, afin de déterminer où creuser avec succès les forages d'exploitation ;

- que cette connaissance du sous-sol est à ce jour fort lacunaire sur le territoire du canton ;
- que les investissements à concéder ces prochaines années pour la mise en œuvre d'une production électrique géothermique auront un impact positif important, tant en termes écologiques qu'économiques ou d'approvisionnement électrique et thermique ;
- que la production électrique d'origine géothermique présente de nombreux avantages : elle ne produit pas de déchets, elle crée des emplois à haute valeur ajoutée, elle est une source d'énergie indigène et son lieu de production a une très faible empreinte au sol ; d'autre part, elle présente des caractéristiques habituellement décrites comme celles de l'énergie nucléaire (disponibilité en ruban, pas de production de CO₂) ;

invite le Conseil d'Etat

- à présenter à la Commission de l'énergie et des services industriels du Grand Conseil les résultats de l'étude du potentiel géothermique genevois (PGG) en janvier 2011 ;
- à soutenir les efforts actuels des SIG en faveur de la géothermie pour aboutir à une production électrique géothermique dans les meilleurs délais ;
- à présenter dans les meilleurs délais une planification d'étude complète du sous-sol genevois, en partenariat avec les SIG ;
- à présenter dans les meilleurs délais une planification des campagnes sismiques et des forages exploratoires complémentaires à l'étude PGG, en partenariat avec les SIG ;
- à présenter annuellement à la Commission de l'énergie et des services industriels du Grand Conseil les avancées du Service cantonal de l'énergie (ScanE) et des SIG dans le domaine géothermique à Genève ;
- à mettre en place un partenariat entre les SIG, le Canton et la Confédération et d'éventuelles autres sociétés privées quant aux moyens à investir en termes financiers et de personnel liés à la prospection de l'ensemble du sous-sol genevois ;
- à informer régulièrement et de manière diversifiée la population sur les actions entreprises dans le domaine de la géothermie, en particulier les buts poursuivis et les résultats obtenus.